

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-ISIDORE

---

Aux contribuables de la susdite municipalité

## AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par le soussigné, Marc-Antoine Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité


QUE:

Lors de la séance ordinaire du 6 avril 2021, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

**Règlement no 350-2021 portant sur l'alcool/drogue dans un endroit public, la capture d'un animal exotique ainsi que l'encadrement sur les chiens et modifiant le règlement sur la qualité de vie no 289-2016 (293-2016, 295-2017, 307-2018 et 327-2019)**

Une copie de ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 128, route Coulombe, du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

**DONNÉ À Saint-Isidore, ce septième (7<sup>e</sup>) jour du mois d'avril deux mille vingt et un (2021).**

  
Marc-Antoine Tremblay,  
Directeur général  
et secrétaire-trésorier

